

## Technip Energies et LanzaTech obtiennent un financement du Département de l'énergie américain pour la commercialisation d'une technologie de conversion du CO<sub>2</sub> en éthylène

Technip Energies (PARIS : TE) et LanzaTech Global, Inc. (NASDAQ : LNZA) (« LanzaTech ») annoncent que le Bureau des démonstrations en matière d'énergie propre (OCED) du Département de l'énergie américain (DOE) s'est engagé à financer jusqu'à 200 millions de dollars et a autorisé le lancement de la phase 1 de leur projet SECURE (*Sustainable Ethylene from CO<sub>2</sub> Utilization with Renewable Energy*).

Le projet SECURE, mené par Technip Energies en partenariat avec LanzaTech, vise à fournir un procédé intégré permettant de capter du dioxyde carbone (CO<sub>2</sub>) lors de la production d'éthylène, avant de l'associer avec de l'hydrogène bas-carbone pour produire de l'éthylène durable. Cette solution technologique conjointe sera d'abord développée aux États-Unis pour être intégrée directement dans un craqueur d'éthylène commercial déjà existant. La technologie peut être facilement déployée et présente un potentiel important pour les craqueurs d'éthylène du monde entier. Il existe environ 370 vapocraqueurs d'éthylène dans le monde, dont plus de 40 % utilisent la technologie de Technip Energies, notamment huit aux États-Unis.

La technologie de conversion du carbone de LanzaTech, qui a déjà bénéficié du soutien du DOE, peut être utilisée dans toute industrie rejetant du carbone. Elle permet ainsi à d'autres secteurs de valoriser leurs émissions de CO<sub>2</sub> en produisant de l'éthanol, au lieu de les séquestrer ou les rejeter dans l'atmosphère.

L'OCED s'est engagé à verser au projet SECURE jusqu'à 200 millions de dollars pendant toute la durée du projet pour financer la conception, l'ingénierie, la construction et l'équipement de l'unité technologique à l'échelle commerciale. L'annonce d'aujourd'hui représente l'attribution de près de 20 millions de dollars pour la première des quatre phases qui seront financées par l'OCED au cours du projet. Pendant la phase 1, Technip Energies et LanzaTech réaliseront une étude d'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED), élaboreront les plans du projet, fourniront la documentation et les rapports nécessaires à la réalisation de la revue NEPA (*National Environmental Policy Act*), et s'engageront auprès de la communauté locale et des partenaires sociaux.

**Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies**, a déclaré : « *Nous sommes heureux d'avoir été sélectionnés par l'OCED pour la phase 1 et de pouvoir commencer les travaux d'ingénierie pour développer cette technologie innovante. La population mondiale devrait continuer de croître d'ici 2050, entraînant une demande accrue de biens de consommation produits à partir éthylène. Tout en répondant à cette demande croissante, nous devons impérativement décarboner la production d'éthylène. Nous ne devons pas seulement agir sur les émissions de carbone, mais utiliser ce carbone. C'est tout l'enjeu de notre*

*partenariat avec LanzaTech sur cette technologie. En nous appuyant sur notre leadership de longue date dans le domaine de l'éthylène, nous nous engageons, avec LanzaTech, à développer cette technologie à grande échelle et à continuer d'explorer les moyens de décarboner la production d'éthylène ».*

**Dr Jennifer Holmgren, Directrice générale de LanzaTech**, a déclaré : « *Nous sommes ravis de franchir cette étape et de commencer à travailler sur ce projet important. L'éthylène est un composant essentiel de milliers de produits chimiques et de matériaux. Il est souvent considéré comme le produit chimique le plus important au monde. Notre projet ne se contente pas d'accroître l'efficacité et la valeur de l'infrastructure de production d'éthylène existante, il crée également des emplois de qualité et soutient les communautés locales. Rendre circulaire l'économie mondiale du carbone exige de conjuguer ambition et action. Nous sommes reconnaissants de la vision partagée et du soutien de l'OCED pour faire progresser cette technologie répliquable, en renforçant notre capacité de fabrication nationale pour les produits de base à haute valeur. »*

La mission de l'OCED est de réaliser des projets de démonstration d'énergie propre à grande échelle en partenariat avec le secteur privé afin d'accélérer le déploiement, l'adoption sur le marché et la transition équitable vers un système décarboné.

L'OCED assurera la supervision du projet en évaluant l'état et la qualité de la mise en œuvre à chaque phase du projet. Grâce à sa méthode de supervision, l'OCED examinera et évaluera les progrès du projet, y compris les avantages pour la communauté, ce qui influencera sa décision de poursuivre le financement fédéral et d'autoriser le passage à la phase suivante.

---

## À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise de technologies et d'ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l'hydrogène, l'éthylène, la chimie durable et la gestion du CO<sub>2</sub>, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d'activité complémentaires, Technologies, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d'excellence dans l'exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d'un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros en 2023 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : [www.ten.com](http://www.ten.com)

## À propos de LanzaTech

LanzaTech Global, Inc. (NASDAQ : LNZA) est une société de recyclage du carbone qui transforme les déchets carbonés en carburants durables, en produits chimiques, en matériaux et en protéines pour les produits de tous les jours. Grâce à sa technologie de bio-recyclage, LanzaTech capte à la source le carbone généré par les industries à forte consommation d'énergie, empêchant ainsi son rejet dans l'air. LanzaTech donne ensuite une nouvelle vie à ce carbone capté en remplaçant proprement le carbone fossile vierge dans tous les produits, des nettoyants ménagers aux fibres de vêtements, en passant par les emballages et les carburants. En s'associant à des entreprises de la chaîne d'approvisionnement mondiale telles qu'ArcelorMittal, Coty, Craghoppers, REI et LanzaJet, LanzaTech ouvre la voie à une économie circulaire du carbone. Pour plus d'informations sur LanzaTech, visitez le site : <https://lanzatech.com>.

---

## Contacts

### Relations investisseurs

Phillip Lindsay  
Vice-président Relations Investisseurs  
Tel: +44 207 585 5051  
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay)

### Relations médias

Jason Hyonne  
Responsable Relations presse & Réseaux sociaux  
Tel: +33 1 47 78 22 89  
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne)

## Contacts LanzaTech

### Relations investisseurs

Kate Walsh  
VP Relations Investisseurs et taxes  
[Investor.Relation@lanzatech.com](mailto:Investor.Relation@lanzatech.com)

### Relations médias

Kit McDonnell  
Directeur communication  
[press@lanzatech.com](mailto:press@lanzatech.com)

---

## Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

### Déclarations prospectives

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la*

*situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.*

*Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.*

*Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2023 déposé le 8 mars 2024 et dans le Rapport Financier Semestriel 2024 déposé le 1<sup>er</sup> août 2024 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.*

*Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.*

---